

Direction Générale des Services
GB/TM/Ch.M

DÉCISION MUNICIPALE N°2024160

Formation de sensibilisation du personnel communal à la bonne gestion des archives communales

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'il convient de former le personnel communal aux méthodes de bonne gestion des archives communales.

DECIDE

Article 1 : La présente convention sera conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83), représentée par son Président Monsieur Christian SIMON, et sise 860 route des Avocats - 83260 LA CRAU, ayant pour objet de former le personnel communal aux méthodes de bonne gestion des archives communales.

Article 2 : Cette convention prendra effet dès la réservation des dates de formation auprès du Pôle Archives et Numérique du Centre de Gestion 83 pour quatre sessions de formation de 3h30 animés par deux archivistes.

Article 3 : Le coût de ces quatre journées de sensibilisation est de 1400 €.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 21 novembre 2024

Le Maire
Gil Bernardi

